

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2025 – TEMP 11

Demande présentée le : 21 janvier 2025
Par : monsieur BICER Murat
Demeurant à : 21 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78820)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : une benne de 10m³

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : Monsieur BICER Murat est autorisé à occuper le domaine public routier avec une benne sur le trottoir afin d'évacuer des gravats :

Le samedi 01 février 2025 devant le n° 21 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS

Article 2 : Cette occupation nécessitera :

- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- Traversée obligatoire des piétons
- Mise en place d'une pré-signalisation avant le virage rue d'Aumont

Article 3. Monsieur BICER Murat est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Madame le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 24 janvier 2025

Le maire, Ketty VARIN
Par délégation Gaëtan MALONDA, 1^{er} adjoint

